

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 7 DÉCEMBRE 2020, À 19 HEURES 20, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BOURGAULT.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Mme Lyne Groleau et M. Gilles Potvin (pour le point sur le règlement de taxation)

EST ABSENT : Monsieur le maire Mario Fortin.

301-2020

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur Denis Bourgault procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h 20. Il salue les personnes qui écoutent la séance par le biais des médias sociaux, étant donné que le contexte actuel de pandémie force le conseil municipal à siéger à huis clos.

302-2020

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
 2. Revue de l'ordre du jour
 3. Déclaration de conflit d'intérêts
 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 novembre 2020, avec dispense de lecture
 5. Suivi du procès-verbal
 6. Sollicitations, invitations, adhésions
 7. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
 8. Déclaration des dons et avantages de plus de 200\$
 9. Approbation des comptes du mois de novembre 2020
 10. Fonds de la ruralité 2020 - Priorisation de projets
 11. Ajout d'un assuré additionnel - Club des retraités
 12. Demande au programme de Réfection et Construction des Infrastructures Municipales (RÉCIM)
 13. Demande d'aide financière pour l'entretien de chemins à double vocation
 14. PAVL - Pavage du Rocher et fossés du rang 4 (contribution de 55 995 \$)
 15. Adoption du budget 2021 de la Régie incendie
 16. Adoption du budget 2021 de la Régie de l'aéroport
 17. Adoption du règlement S.Q.-20-08 Stationnement OMHMC
 18. Modification des annexes du règlement 547-2019, concernant la tarification des services
 19. Avis de motion - Règlement taxation 2021
 20. Convention de services juridiques (renouvellement)
 21. Signature d'une convention de cession et d'utilisation des décors et bâtiments du film Maria-Chapdelaine
 22. Autorisation de destruction de documents
 23. Correspondance
 24. Rapport des élus
 25. Questions du public
 26. Varia
 27. Prochaine assemblée publique le 14 décembre 2020
 28. Levée de l'assemblée
-

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

303-2020

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

304-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE
2020, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 9 novembre 2020, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 9 novembre 2020, en apportant les modifications suivantes:

Ajout du point suivant à la résolution 283-2020 Engagements inhérents au programme sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023:

- f) La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réels vérifiables et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

305-2020

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

306-2020

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Centraide Campagne 2020	150 \$
Planète 100.3 Voeux de Noël	200 \$
Ville de Dolbeau-Mistassini Embauche d'un(e) directeur(trice) technique	2 755 \$
Grands Jardins Installation de l'aqueduc pour la patinoire	valeur de 6 000 \$
Politique sur les couches lavables	50 \$
Journal Nouvelles-Hebdo Voeux des Fêtes	400 \$
Cercle des Fermières Aide financière (loyers de septembre 2020 à février 2021)	600 \$
MRC Maria-Chapdelaine Paniers de Noël	2 006 \$

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Association pulmonaire du Québec (Lutte contre le radon).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

307-2020

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES :

La directrice générale et greffière confirme séance tenante que tous les membres du conseil municipal lui ont remis leur déclaration d'intérêts pécuniaires dûment complétée et que le tout sera confirmé à la direction régionale des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Élus	Déclaration remise
Mario Fortin	Oui
Annie Vaillancourt	Oui
Marie-Lou Darveau	Oui
François Potvin	Oui
Denis Bourgault	Oui
Daniel Boisclair	Oui
Jocelyn Robert	Oui

308-2020

DÉCLARATION DES DONS ET AVANTAGES DE
PLUS DE 200\$:

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1) la greffière dépose au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un ou des membres du conseil, depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

309-2020

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
NOVEMBRE 2020 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de novembre 2020 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de novembre 2020 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de novembre 2020, pour un montant de 1 419 956.91 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT DU DIRECTEUR FINANCIER 11-
2020

Je soussigné, Gilles Potvin, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

310-2020

FONDS DE LA RURALITÉ 2020 - PRIORISATION
DE PROJETS :

CONSIDÉRANT la résolution 27-2020 adoptée le 17 février 2020;

CONSIDÉRANT la mise à jour des demandes, recommandées par le CCLSC;

Demandeur	Projet	Subvention demandée
Ville de Normandin (Municipalité attrayante)	Vidéo promotionnelle de la ville	1 700 \$
Ville de Normandin (Centre sportif)	Matériel d'apprentissage de patinage	800 \$
Ville de Normandin (Chute à l'Ours)	Équipements de loisirs	1 000 \$
Ville de Normandin (Bibliothèque)	Réaménagement de la bibliothèque	700 \$
OBNL Grands Jardins (Comité d'hiver)	Ouverture hivernale des Grands Jardins	1 500 \$
OBNL Grands Jardins	Achat d'un tracteur	1 500 \$
Quilles et loisirs Normandin	Remplacement des équipements	1 500 \$
Classique de volleyball	Clôtures	1 500 \$
Orchestre à vent de Normandin	Achat de partitions	500 \$
Cercle de Fermières	Remplacement d'équipements	600 \$
Maison des jeunes Le Pentagone	Achat de matériel informatique	900 \$

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal accepte d'agir à titre de partenaire de projet dans le cadre des demandes faites par les organismes nommés précédemment et remplace par le fait même la résolution 27-2020 adoptée le 17 février 2020 par celle-ci.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

311-2020

AJOUT D'UN ASSURÉ ADDITIONNEL - CLUB
DES RETRAITÉS :

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire de l'immeuble du 1070, avenue des Écoles à Normandin où se tiennent les activités du Club des retraités;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal accepte d'ajouter le Club des retraités comme assuré additionnel sur son contrat d'assurance MMQP-03-092040.15.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

312-2020

DEMANDE AU PROGRAMME DE RÉFECTION ET
CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES (RÉCIM) :

CONSIDÉRANT le programme provincial de Réfection et Construction des Infrastructures Municipales (RÉCIM), valide jusqu'au 31 mars 2023;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que Monsieur Steeve Mailloux, directeur des Travaux publics a pris connaissance du guide du programme RÉCIM;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil municipal autorise Monsieur Steeve Mailloux, directeur des Travaux publics à déposer la demande d'aide financière au programme RÉCIM pour et au nom de la Ville de Normandin, en respectant les modalités décrites dans le guide du programme.
- b) Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles des travaux (35 %) et des coûts d'exploitation de l'infrastructure visée, ainsi que la totalité des coûts non admissibles (s'il y a lieu).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

313-2020

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR
L'ENTRETIEN DE CHEMINS À DOUBLE
VOCATION :

ATTENDU que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU que les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU que la compagnie Produits forestiers Résolu inc. a produit l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée, ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent les routes locales 1 et 2 à compenser;

ATTENDU qu'est joint à la présente résolution un plan municipal montrant les chemins concernés par la récente demande de compensation;

ATTENDU que l'information incluse dans le tableau joint à la présente représente la situation du transport lourd pour l'année;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que la Ville de Normandin demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation mentionnée au plan annexé, pour une longueur totale de 17.353 kilomètres.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

314-2020

PAVL - PAVAGE DU ROCHER ET FOSSÉS DU
RANG 4 (CONTRIBUTION DE 55 995 \$) :

ATTENDU le sous-volet: Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux et le numéro de dossier 27-444-1-92040 (2)-2018-07-26-50;

ATTENDU que la Ville de Normandin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil de la Ville de Normandin approuve les dépenses d'un montant de 55 995 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

315-2020

ADOPTION DU BUDGET 2021 DE LA RÉGIE
INCENDIE :

CONSIDÉRANT que le budget 2021 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT a été déposé par cet organisme et qu'il y a lieu de confirmer l'acceptation dudit budget et de la quote-part à être versée par la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que la Ville de Normandin approuve le budget 2021 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT, montrant des revenus de 944 000 \$ et des dépenses de 944 000 \$.
- b) Que la Ville de Normandin accepte par le fait même de verser sa quote-part audit budget 2021, d'une somme de 397 755 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

316-2020

ADOPTION DU BUDGET 2021 DE LA RÉGIE DE
L'AÉROPORT :

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de l'aéroport a déposé ses prévisions budgétaires 2021 et que la Ville de Normandin doit en faire l'adoption;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que la Ville de Normandin adopte les prévisions budgétaires d'opération et d'immobilisation 2021 de la Régie intermunicipale de l'aéroport Dolbeau-Mistassini-Normandin-St-Félicien.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

317-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT S.Q.-20-08
STATIONNEMENT OMHMC :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2020, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CONSIDÉRANT que suite à une communication de la MRC le numéro de règlement S.Q.-20-11 dont l'avis de motion avait été donné, correspond maintenant au numéro S.Q.-20-08, sans aucune autre modification;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement S.Q.-20-08 (566-2020) régissant le stationnement sur les terrains de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine.

NOTE: Le règlement est reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

318-2020

MODIFICATION DES ANNEXES DU
RÈGLEMENT 547-2019, CONCERNANT LA
TARIFICATION DES SERVICES :

CONSIDÉRANT que les annexes du règlement numéro 547-2019 doivent être modifiées pour y inclure les tarifs pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que ces annexes peuvent être modifiées par résolution;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que les annexes 1 à 9 du règlement 547-2019 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, services et activités de la Ville de Normandin, soient modifiées et remplacées audit règlement.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

319-2020

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT TAXATION
2021 :

Madame la conseillère Marie-Lou Darveau, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, un règlement ayant pour objet la fixation de taux variés de taxes foncières, des tarifs pour services municipaux, des taux pour la location des terrains des maisons mobiles et des conditions de perception pour l'exercice financier 2021.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

320-2020

CONVENTION DE SERVICES JURIDIQUES
(RENOUVELLEMENT) :

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Ville de Normandin de convenir d'une convention de services juridiques avec une firme d'avocats, plutôt que de requérir les services à la pièce;

CONSIDÉRANT qu'une proposition de renouvellement de la convention actuellement en vigueur a été déposée par la firme "Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L." pour les années 2021 à 2023 au coût respectif de 220 \$, 235 \$ et 250 \$ par mois;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

- a) Que le conseil municipal accepte la convention de services juridiques déposée par la firme Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L., pour les années 2021 à 2023, pour les travaux juridiques et tarifs prévus à ladite convention, faisant partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.
- b) Que monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière, soient autorisés à signer le document de convention, pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

321-2020

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE
CESSION ET D'UTILISATION DES DÉCORS ET
BÂTIMENTS DU FILM MARIA-CHAPDELAINE :

ATTENDU que le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine a accueilli en 2019 le tournage du film de Sébastien Pilote intitulé Maria Chapdelaine;

ATTENDU que le producteur d'ITEM 7 inc., M. Pierre Even, nous proposait de devenir partenaire présentateur de ce film (un partenariat exclusif) en contrepartie d'une participation financière de la MRC;

ATTENDU que cette proposition comportait deux (2) volets:

- Permettre de bénéficier d'une visibilité médiatique et des droits d'utilisation de l'image de marque du film Maria Chapdelaine en tant que présentateur.
- Offrir l'opportunité de devenir propriétaire de l'ensemble des décors à savoir une maison de colons du début du XXe siècle, une étable en bois rond, une grange, un four à pain, des clôtures et une "bécosse", ainsi qu'une partie des costumes et accessoires.

ATTENDU que pour la MRC, un éventuel partenariat permettrait à notre territoire de bénéficier d'une visibilité médiatique, avec peut-être à la clé des retombées économiques, notamment au niveau touristique;

ATTENDU que pour nous appuyer dans notre décision, la MRC missionne en mai 2020 le bureau d'étude TRIGONE pour nous guider dans notre choix de s'associer à cette proposition d'entente;

ATTENDU qu'en septembre 2020, suite à la recommandation favorable du bureau d'étude TRIGONE, la MRC accepte l'offre de M. Pierre Even;

ATTENDU que l'objet de la présente convention est de valoriser le mieux possible les équipements inhérents au second volet en vue de maximiser les retombées économiques, au travers d'un projet touristique;

ATTENDU que la MRC a signé le 5 octobre 2020 une convention de licence de droits dérivés avec ITEM 7 inc., en annexe I de la présente et fait partie intégrante de cette convention;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal autorise Monsieur Mario Fortin, maire à signer pour et au nom de la Ville de Normandin la convention de cession et d'utilisation des décors et bâtiments du film Maria Chapdelaine.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

322-2020

AUTORISATION DE DESTRUCTION DE
DOCUMENTS :

CONSIDÉRANT que Madame Manon Leclerc, conseillère en gestion documentaire à la Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine, a préparé une liste des documents à disposer pour janvier 2021, en respect avec les délais du calendrier de conservation établi pour la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT que cet exercice a été réalisé dans le cadre du mandat en gestion documentaire liant la Ville de Normandin avec ladite Société d'histoire par le biais de la MRC Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin autorise la destruction des documents apparaissant sur la liste déposée le 7 décembre 2020 pour destruction en janvier 2021.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

323-2020

CORRESPONDANCE :

Ministère de la Sécurité publique; OBJET: Désignation du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MRN) comme responsable pour recevoir le répertoire des données géographiques ainsi que des adresses municipales et des noms de rues du territoire des municipalités locales.

Fédération québécoise des Municipalités; OBJET: Cautionnement d'exécution pour Services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

324-2020

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

325-2020

QUESTIONS DU PUBLIC :

Étant donné la tenue de l'assemblée en huis clos, il n'y a pas de question.

326-2020

VARIA :

- a) Monsieur le conseiller François Potvin propose que des félicitations soient transmises à la famille Gingras pour leur titre de Famille agricole de l'année. En 55 ans, c'est la deuxième fois que ce prix est remis au Lac-St-Jean, mais la première fois à Normandin.
- b) Des remerciements sont transmis aux membres du personnels qui ont travaillé sur le budget 2021.
- c) N'oubliez pas de chercher les lutins!

327-2020

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 14
DÉCEMBRE 2020 :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

328-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 19 heures 55.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière